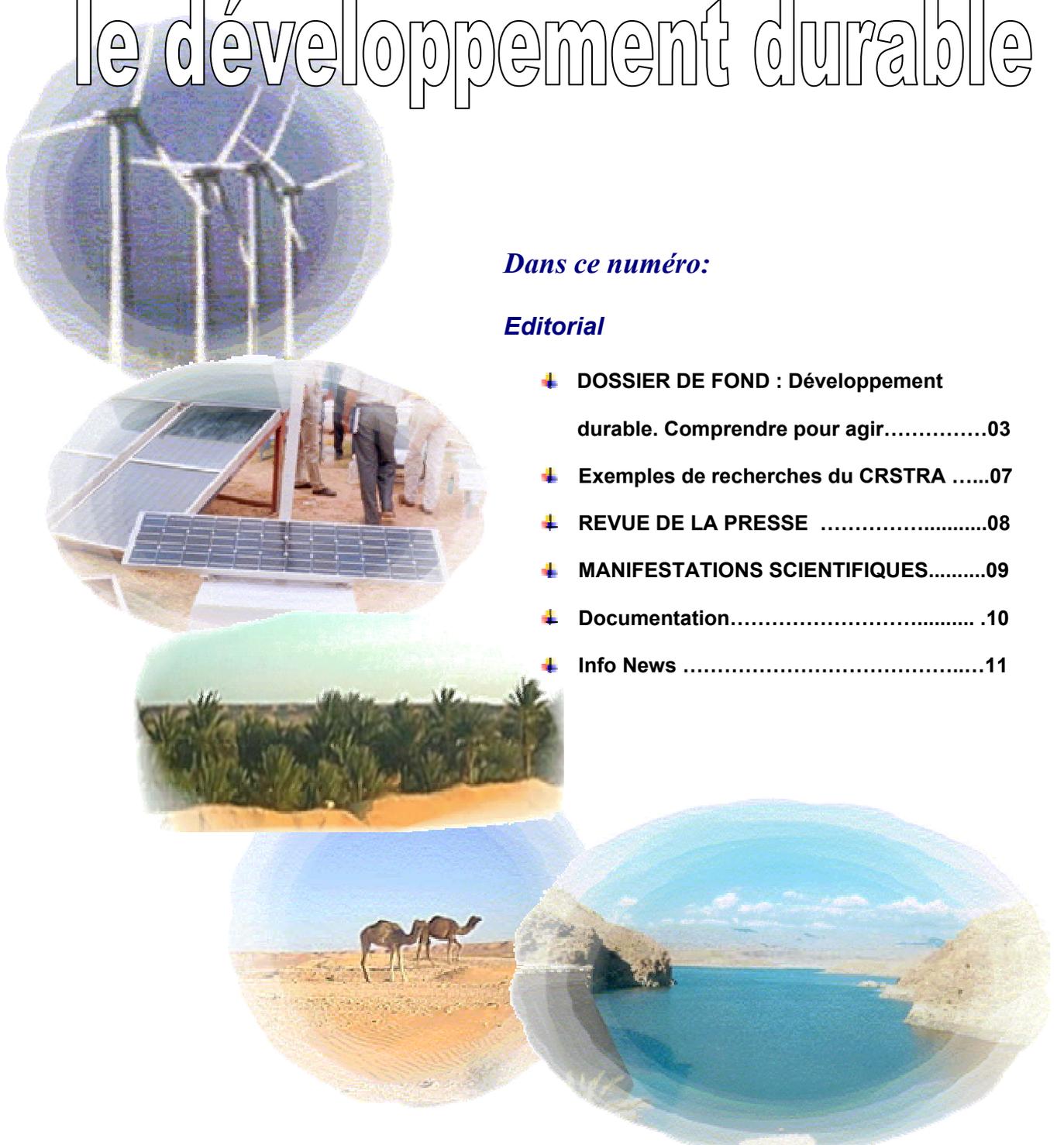


le développement durable

Dans ce numéro:

Editorial

-  **DOSSIER DE FOND : Développement durable. Comprendre pour agir.....03**
-  **Exemples de recherches du CRSTRA07**
-  **REVUE DE LA PRESSE08**
-  **MANIFESTATIONS SCIENTIFIQUES.....09**
-  **Documentation..... .10**
-  **Info News11**



Editée par le Centre de Recherche Scientifique et Technique sur les Régions Arides

CRSTRA

Front de l'Oued BP. 1682 RP 07000 Biskra

Tél : 213.33.73.42.14

Fax : 213.33.74.18.15

E.mail : crstra@crstra.dz

crstra_biskra@yahoo.fr

Editorial

La steppe: recherche et développement

Qui peut ne pas rêver de voir se développer ces grands espaces "vierges" qu'est la steppe? "*le jour viendra ... où les chemins de fer auront peine à suffire au transport d'animaux sur pied, des laines, des céréales et des alfas de cette région jadis si déshéritée...*" écrivait Maurice Wahl en 1897 en parlant de la steppe des Hautes Plaines que d'aucuns voyaient comme une nouvelle Australie. La vérité a été tout autre et actuellement, la dégradation de cette région constitue une des premières préoccupations de l'Algérie. Pourquoi cette dégradation que l'on peut sans risque d'erreur qualifier de désertification ?

Dans la plupart des écosystèmes, forêts, prairies, zones humides, agro-systèmes, ... l'homme a dû investir à travers divers aménagements pour compenser le prélèvement des ressources. Cela n'est pas le cas dans les steppes exploitées principalement comme parcours pastoraux des siècles durant. A ce titre, les ressources végétales des zones arides sont avec les ressources halieutiques des océans, les deux grandes ressources de la biosphère exploitées par l'homme presque sans compensation ni contrôle. L'exploitation libre atteint tôt ou tard un niveau où la demande dépasse l'offre, où la quantité de ressources vivantes prélevée dépasse leur capacité de reproduction. C'est alors la surexploitation, le déséquilibre et à terme la dégradation. Dans la steppe soumise à l'aridité, le sol est pauvre et la production végétale est faible. Prenons un exemple: lorsqu'une tonne d'alfa à l'hectare, était récoltée et vendue pour fabriquer le *Times* à Londres, on parlait de "production" alors qu'en vérité, moins de la moitié était atteint par la production biologique réelle annuelle dans les meilleures conditions d'humidité et de densité sur les Hautes Plaines.

Les causes directes de la dégradation des steppes sont les labours itinérants, le surpâturage, la cueillette... actions déclenchées ou aggravées par les sécheresses récurrentes. Des décisions politiques ou économiques dictées certes par des besoins sociaux légitimes mais dont les conséquences négatives n'ont pas été toujours prises en compte, ont amplifié le phénomène. En gardant l'exemple précédent, qui aurait pensé que fournir de l'orge et d'autres aliments concentrés importés à coup de milliards pour aider les éleveurs et développer l'élevage dans la steppe, allait contribuer à la quasi disparition des steppes d'alfa consommé comme une vulgaire paille? Lutter contre ces phénomènes complexes c'est aussi prévenir, développer des systèmes d'alerte ce qui est une condition pour la durabilité et le développement.

La recherche a montré qu'elle a un rôle important à jouer dans l'identification des causes, dans la compréhension des mécanismes de dégradation et dans l'expérimentation des remèdes à préconiser pour arrêter ou freiner la désertification. Elle se doit, si les moyens lui sont donnés, d'identifier et d'éprouver les voies et actions pour la restauration ou la réhabilitation des systèmes les plus touchés, ce qui constitue en définitive pour la Recherche Scientifique et Technique dans ces régions un *test ultime et incisif*.

AIDOUD Ahmed
Maître de conférence
Ecologie végétale
Université Rennes 1, France.

Dossier de fond

Développement durable Comprendre pour agir

Réchauffement climatique, trou d'ozone, inondations, eau rare et polluée, déchets toxiques, sols pollués, faune appauvrie, diminution des forêts de 2,4 % depuis 1990, plus d'un quart des espèces de mammifères et 12 % des espèces d'oiseaux considérées comme menacées d'extinction dans le monde... Et le changement climatique, dû pour partie aux activités humaines, est désormais reconnu comme une menace planétaire...etc.

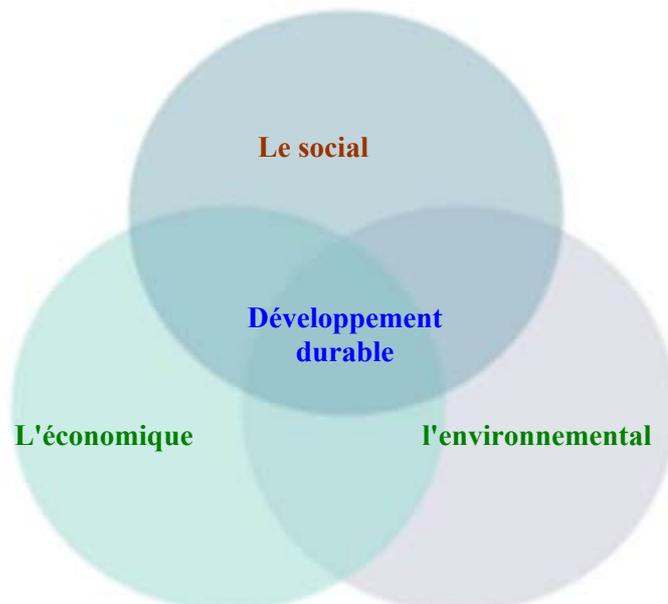
Ce ne sont là que quelques-uns des symptômes d'une maladie grave qui met en péril la survie même de notre propre espèce et dont souffre notre planète: le développement d'une économie libérale débridée. Pour y faire face, un concept est apparu, il y a plus de trente ans, celui du développement durable.

“Un développement qui répond aux besoins présents sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs”.

Le concept de développement durable prend son véritable essor en 1992, lors de la Conférence de la Terre à Rio avec la publication de l'Agenda 21. Ce texte, adopté par 173 gouvernements, a fixé les lignes de progrès que l'humanité devrait adopter au XXI^e siècle pour maintenir son développement économique et social dans un environnement viable.

+Transposé aux différents acteurs, le développement durable repose sur 3 piliers :

- 1- Le social
- 2-L'économique
- 3-L'environnemental



Le développement durable s'appuie également sur un ensemble de principes qui contribuent à la mise en œuvre d'une nouvelle dynamique comme par exemple :

Principe de solidarité :

Le développement durable repose sur la notion de solidarité entre les générations et entre les peuples pour préserver le patrimoine humain et ne pas laisser se creuser le fossé entre les pays du Nord et du Sud

Principe de participation :

Le développement durable suppose que l'ensemble des acteurs de la société civile (entreprises, collectivités, citoyens...) s'implique dans le processus de décision. En étant associé aux projets le plus tôt possible la réussite des projets s'en trouve facilitée.

Les gouvernements, les collectivités territoriales, les acteurs économiques, les associations, les institutions publiques ou privées...c'est l'ensemble de la société qui est concernée. Chacun a un rôle à jouer pour progresser vers un développement durable. La recherche du développement durable se décline aussi bien au niveau local que global, à l'échelle de son village comme à celle de la planète. Cette démarche ne peut réussir que si le citoyen se sent responsable des progrès à accomplir et y participe tant dans ses activités professionnelles que privées.

Afin d'élaborer une base pour la prise de décision, les principes d'actions de l'Agenda 21* soulignent clairement la nécessité de mettre en place des indicateurs de développement durable. S'engager dans une telle démarche exige d'assurer un suivi régulier de nos actions. L'objectif est de favoriser des échanges entre les acteurs sociaux sur les orientations à prendre en matière de développement durable, d'informer les populations, de permettre des comparaisons, de montrer les évolutions dans le temps.

L'Algérie œuvre pour intégrer le développement durable dans ses politiques publiques prenant en compte les impacts économiques, sociaux et environnementaux de chacune de ses actions. Visant notamment à :

- Promouvoir une croissance durable
- Réduire la pauvreté
- Améliorer la santé et la qualité de vie des citoyens
- Se focaliser sur les problèmes écologiques pour un environnement global.

L'Etat veille à mettre en place les indicateurs de développement durable dans son fonctionnement quotidien.

A ce titre, les démarches d'éco-responsabilité des administrations et établissements publics doivent viser notamment à :

- réduire les consommations, notamment d'eau, d'énergie ou de papier
- améliorer la gestion du patrimoine bâti et non bâti.
- rationaliser la gestion de la flotte de véhicules, organiser des plans de déplacement des personnels
- mettre en place une politique d'achats favorisant les produits dont les cycles de vie ont un moindre impact sur l'environnement

Le Ministère de l'aménagement du territoire et de l'environnement a élaboré un projet d'aménagement du territoire intégrant les enjeux du développement durable intitulé: **"L'Algérie de 2020"** dont les objectifs stratégiques sont:

- Assurer un développement harmonieux et durable de l'ensemble du territoire national, alliant l'efficacité économique, l'équité sociale, et la protection de l'environnement;
- Compenser les handicaps naturels et géographiques des régions et des territoires;
- Protéger les territoires et les populations contre les risques liés aux naturels et technologiques;
- Promouvoir la protection des ressources naturelles et des écosystèmes;
- Maîtriser et organiser la croissance des villes et favoriser le développement qualitatif des agglomérations;
- Protéger et valoriser les patrimoines génétiques, archéologiques, historiques et culturels nationaux;
- Prendre en compte les nécessités de l'intégration maghrébine et du développement

(1) Rapport Brundtland de la Commission mondiale sur l'environnement et le développement,
soumis à l'Assemblée générale des Nations Unies fin 1987

Source: Sites web: www.unige.ch/fapse/sse
www.environnement.gouv.fr
www.agora21.org

Pour en savoir plus :

www.iisd.org

www.undp.org

www.mediaterre.org

Sites de ressources et textes sur le développement durable

www.globenet.org/demain-le-monde/Documentation/

Des sites Internet sur le développement durable

www.amiens.fr/

Réseau de Sites Internet pour le développement durable

www.agora21.org/

[Autres résultats, domaine www.agora21.org]

le reseau developpement durable de la Guinee

www.mirinet.com

Les études de l'OCDE sur le développement durable - Etudes OCDE

www.mc-durable.com/

Liens Ressources du développement durable/Contacts et ressources Sur les Agendas 21 locaux

www.arenidf.com/

Internet au service du développement durable

www.aedev.org/fichiers/services/ressources/ -

Site de Presse dans le domaine des Ressources

www.indicerh.net/

Glossaire pour le développement durable, consulter : www.billy.globe.org

Exemples de recherches du CRSTRA

Parmi les sujets de recherche du CRSTRA qui portent sur le développement durable :

AXE 1 : Le constat social. Les indicateurs sociaux du développement durable

Thème1 : définition des descripteurs de la durabilité

Thème2 : les modèles sociaux de durabilité appliqués à l'espace oasien.

Thème 3 : les modèles sociaux de durabilité appliqués à l'espace steppique

AXE 2 : Durabilité

Thème1 : Conduite des troupeaux (ovins, bovins, caprins, camelins), amélioration des parcours.

Thème2 : Gestion des sols

Thème 3 : Gestion des espaces

AXE 3 : Développement durable et aménagement du territoire

Thème1 : Définition d'un urbanisme saharien et steppique

Thème 2 : Urbanisme actuel : Bilan

AXE4 : L'espace oasien : « Ksour –foggara -palmeraie » et sa contribution dans la durabilité

Thème 1 : Analyse sociale

Thème 2 : Redécouvrir le savoir local

Thème 3 : L'espace oasien dans l'économie saharienne

Thème 4 : L'espace oasien « Ksour, Foggara, palmeraie » et l'écotourisme.

Thème 5 : Désenclavement de l'espace oasien dans une politique globale d'aménagement du territoire.

Revue de la Presse

CONFERENCE REGIONALE AVANT PROJET DU DEVELOPPEMENT DURABLE

Une conférence régionale sur l'avant projet de développement durable de la région des hauts plateaux a été organisée, à Saida les 18 et 19 janvier, par le ministère de l'aménagement du territoire et de l'environnement, indique mardi un communiqué du ministère reçu à l'APS.

Les travaux de cette conférence, présidée par M. Cherif Rahmani, ministre de l'environnement et de l'aménagement du territoire, étaient organisés, autour de deux communications, l'une sur le schéma national d'aménagement et de développement durable et l'autre sur la présentation de l'avant-projet d'aménagement et de développement durable de la région programme "hauts plateaux ouest", et de travaux dans sept ateliers.

M. Cherif Rahmani a exposé, dans son allocution d'ouverture de cette conférence qui s'est déroulée en présence de MM. Mohamed Douhasni, ministre des ressources en eau, Rachid Benaïssa, ministre délégué au développement rural, Abdelhamid Boukerzaza, ministre délégué à la ville et Abdelkader Khelil, délégué à la relance économique, les attentes et les objectifs de cette conférence, qui visent à susciter les compétences locales et l'appropriation par ces mêmes acteurs partenaires de l'avant projet d'aménagement et de développement durable de la région programme.

Ont pris part également à cette conférence de deux jours les walis de Tiaret, Tissemsilt, El Bayadh, Naama et Saida.

En marge de la conférence il a été procédé à la signature de la convention cadre entre le ministère de l'aménagement du territoire et de l'environnement et l'agence spatiale algérienne, en vue de l'utilisation des technologies spatiales et leur application dans différents domaines d'aménagement et d'environnement.

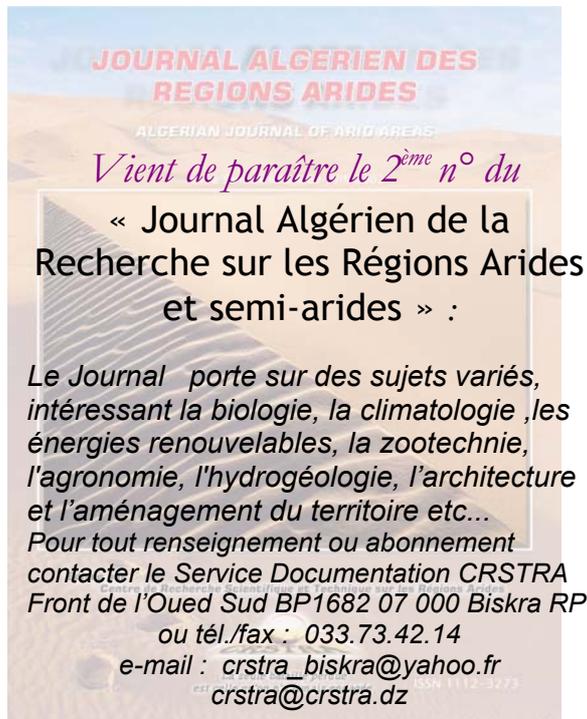
Source: [Aps 20/1/04]

Manifestations Scientifiques

Sur votre agenda:

- ✚ Conférence internationale sur l'agro biodiversité pour le développement en Afrique du Nord
Organisée par : l'INRA, l'IPGRI et l'ICARDA du 9 au 12 février 2004 à Alger.
- ✚ Les deuxièmes journées sur la recherche cameline
Organisées par l'Université de Ouargla
Les 24, 25 et 26 février 2004 à Ouargla.
- ✚ Journées des Biotechnologies
Organisées par l'Université Mentouri les 28 et 29 février 2004 à Constantine.
- ✚ Journées d'étude sur la datation des enregistrements climatiques en Afrique du Nord et des évènements hydrologiques et thermiques
Organisées par le CRSTRA et l'Université de Ouargla avec le projet DAYACLIM, les 03 et 04 Mars 2004 à Ouargla.
- ✚ Séminaire Méditerranéen: Pâturages, alimentation et santé du cheptel
Organisé par le Centre Universitaire d'El-Taref, du 26 au 28 avril 2004 à El-Taref.
- ✚ Le Premier Séminaire National sur les Sciences de la Terre au Service du Développement Durable
Organisé par le Centre Universitaire de Tebessa et l'Institut des Sciences de la Terre, les 26 et 27 avril 2004 à Tebessa.
- ✚ 5^{èmes} Journées techniques et scientifiques sur la protection phytosanitaire en Algérie
Organisées par l'INPV(Institut National de la Protection des Végétaux) El-Harrach, Alger
Les 5 et 6 mai 2004. Date limite de transmission du bulletin d'inscription avant le 20 avril 2004, à www.inpv.@.wissal.dz
- ✚ Colloque " Le sens des formes et les temporalités du projet d'agglomération" Pour une sémiotique de l'espace et du temps
Organisé par l'Association Internationale de Sémiotique de l'Espace(AISE) à Lyon, les 5 et 6 juillet 2004.
- ✚ Journée scientifique : "Biotechnologie végétale biodiversité et biosécurité, défis et enjeux"
Organisée par l'AUF du 4 au 7 octobre 2004 , Lomé, Togo.

Documentation EDITIONS



08 Cartes d'Occupation des Terres de l'Etage Bioclimatique semi-aride Algérien

Le CRSTRA a édité 08 cartes
d'occupation et une notice réalisées par
L. KADIK chercheur associée au
CRSTRA

Oran
Saida
Tiaret
Frenda
Batna
Khenchla
Tébessa
Djelfa

ACTES

- 2ème Colloque international des chaires UNESCO-Gas naturel sur le développement durable du Maghreb; diversités biologiques, écologiques, culturelles environnementales (recueil des résumés), Laghouat, avril 2002. USTHB / UAT.
- Symposium international: « les régions arides surveillées depuis l'espace de l'observation à la modélisation pour la gestion durable » (recueil des résumés), Marrakech, novembre 2001. IUSS WG-RS / CAMELEO
- Premier Séminaire sur la contribution de l'énergie solaire et éolienne dans le développement durable, ENERSOLE - Adrar, octobre 2001. SEES/MS.
- Séminaire international sur l'Ecodéveloppement durable en zones arides et semi-arides, ECODEV 2001, Ghardaïa, février 2001.
- Séminaire international sur l'Ecodéveloppement durable en zones arides et semi-arides (recueil des résumés), ECODEV2001, Ghardaïa, février 2001.
- Séminaire international "Espace saharien et développement durable" Biskra, novembre 2000. Univ. Biskra.
- Séminaire international stratégie algérienne de développement durable de la diversité biologique, Alger, juin 2000. Ministère des travaux publics, de l'aménagement du territoire, de l'environnement et de l'urbanisme
- Séminaire international sur la prise de décision dans le développement durable -Annaba, mars 2000. AFAD.
- 1er séminaire national sur la connaissance et l'utilisation durable de la diversité biologique (recueil des résumés), Borj-El-Kiffan, 1998. ISGP.
- Projet d'aménagement du territoire intégrant les enjeux du développement durable;" L'Algérie de 2020", édité par le Ministère de l'aménagement du Territoire et de l'environnement

info News

NEPAD :

Une action historique sur les besoins de l'Afrique en matière d'environnement.

Une conférence de partenariat consacrée au lancement du Plan d'Action de l'Initiative du NEPAD sur l'Environnement s'est tenue les 15 et 16 décembre 2003 à Alger.

Plus de 500 participants ont assisté à cette conférence qui a été officiellement ouverte par le Président algérien **Abdelaziz Bouteflika** et qui avait pour but de :

- informer les partenaires au développement et obtenir leur soutien sur les principales priorités de l'Afrique, y compris l'Initiative sur l'Environnement, dont le Plan d'Action constitue une composante importante ;
- présenter aux partenaires au développement une panoplie de projets initiaux ainsi que le programme complémentaire de renforcement des capacités en vue du Plan d'Action ;
- discuter avec les partenaires au développement de leurs engagements réciproques en faveur de la mise en œuvre du Plan.

Le Plan d'Action a été élaboré par la Conférence des Ministres Africains chargés de l'Environnement (AMCEN), avec le soutien du Programme des Nations Unies relatif à l'Environnement (PNUE) et du Fonds Global pour l'Environnement (FGE). Le plan a été entériné en juillet 2003 par le Sommet de l'Union Africaine à Maputo.

Le Professeur Wiseman Nkuhlu, Président du Comité de Pilotage du NEPAD, a noté: «Ceci est un événement historique dans la mise en œuvre globale du NEPAD et dans le développement de l'Afrique. C'est la première fois dans l'histoire que des dirigeants africains et leurs partenaires se rencontrent dans un pays africain, dans le contexte du NEPAD, pour discuter, à une échelle d'une telle envergure, des stratégies visant à relever les défis présentés par la protection de l'environnement et le développement durable en Afrique. Chacun de nous doit être sensible au privilège que nous avons de faire partie de ce processus. »

Les programmes et projets qui ont été retenus comme prioritaires se rapportent directement à l'éradication de la pauvreté. Ils soutiennent et font partie d'un cadre de développement intégré qui doit garantir que l'Afrique réalisera et maintiendra ses objectifs de développement.

À l'issue de deux jours de débats entre partenaires, la conférence a adopté la déclaration suivante:

Déclaration d'Alger

Rappelant la Déclaration du Millénaire des Nations Unies adoptée le 8 septembre 2000 et les engagements en faveur de l'aide aux pays africains pour la promotion du développement durable ;

Rappelant aussi le Consensus de Monterrey lors de la Conférence Internationale sur le financement du Développement adopté le 22 mars 2002;

Rappelant également la Déclaration de Johannesburg et le Plan de Mise en Œuvre adoptés par le Sommet Mondial pour le Développement Durable tenu du 26 août au 4 septembre 2002 à Johannesburg et notamment le chapitre 8 sur le développement durable en Afrique ;

Rappelant la décision prise lors de la deuxième session ordinaire de l'Assemblée de l'Union Africaine, tenue en juillet 2003 à Maputo (Mozambique), entérinant le Plan d'Action de l'Initiative du NEPAD sur l'Environnement [Assemblée/UA/Décision 10(11)] ;

Rappelant de même la Déclaration des Nations Unies sur le Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique adoptée le 16 septembre 2002, lors d'une réunion de haut niveau, par l'Assemblée Générale des Nations Unies ;

Soulignant que le Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique est un engagement pris par les dirigeants africains, auprès des populations de l'Afrique, en vue de consolider la démocratie et une gestion économique saine et de promouvoir la paix, la sécurité et le développement centré sur le peuple ;

Reconnaissant le soutien au Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique manifesté lors des réunions du Groupe des Huit pays industrialisés tenues en juin 2002 à Kananaskis (Canada) et en juin 2003 à Évian (France) ;

Reconnaissant aussi les résultats de la Troisième Conférence Internationale de Tokyo sur le Développement de l'Afrique, tenue du 29 septembre au 1er octobre 2003 à Tokyo (Japon) ;

Profondément préoccupés par le fait que, malgré les efforts continus déployés depuis l'adoption en 1968 à Alger de la Convention Africaine sur la Conservation de la Nature et des Ressources Naturelles, l'environnement et la base des ressources naturelles du continent africain ne cessent de se détériorer ;

Préoccupés par le fait que, au début du nouveau millénaire, l'Afrique continue à être caractérisée par une pauvreté croissante et une dégradation environnementale de plus en plus grave ;

Profondément préoccupés par le fait que l'Afrique soit le seul continent où l'on prévoit une aggravation de la pauvreté pendant le vingt et unième siècle ;

Nous, Ministres et Chefs de délégation présents à la Conférence Partenariale sur l'Initiative du Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique en matière d'Environnement, tenue les 15 et 16 décembre 2003 à Alger (Algérie) :

1. Nous réengageons à répondre aux besoins particuliers de l'Afrique tels qu'ils ont été reconnus dans le Chapitre 8 sur le développement durable du Plan de Mise en Œuvre de Johannesburg adopté par le Sommet Mondial pour le Développement Durable, qui stipule que « Le Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique est un engagement pris par les dirigeants africains auprès des populations de l'Afrique : il reconnaît que le partenariat entre les pays africains eux-mêmes, d'une part, et entre les pays africains et la communauté internationale, d'autre part, sont des éléments clés d'une vision partagée et commune pour

l'éradication de la pauvreté et il vise, par ailleurs, à engager ces pays africains, tant individuellement que collectivement.

2. Acceptons le Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique en tant qu'initiative gérée par des Africains en réponse aux aspirations légitimes des populations de l'Afrique à la paix, à la sécurité et à la prospérité ;

3. Acceptons également l'adoption du Plan d'Action de l'Initiative du NEPAD en matière d'Environnement par la Deuxième Réunion Ordinaire de l'Assemblée de l'Union Africaine tenue du 9 au 12 juillet 2003 à Maputo (Mozambique) ;

4. Notons les résultats des neuf ateliers thématiques avec leurs projets respectifs tenus au cours de la préparation et de la finalisation du Plan d'Action du Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique en matière d'Environnement ;

5. Acceptons le Plan d'Action pour des Zones Protégées d'Afrique en tant que contribution essentielle à la mise en œuvre du Plan d'Action du NEPAD en matière d'Environnement et réclamons sa mise en œuvre rapide ;

6. Acceptons par ailleurs les engagements des pays africains à exécuter le Plan d'Action de l'Initiative du Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique en matière d'Environnement et à assurer le contrôle continu de sa mise en œuvre ;

7. Réaffirmons que le soutien international à la mise en œuvre du Plan d'Action de l'Initiative du Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique sur l'Environnement est essentiel et, à cet égard, exprimons nos remerciements aux partenaires de l'Afrique qui ont déjà manifesté leur appui et en appelons aux autres partenaires de l'Afrique pour qu'ils démontrent leur soutien à la mise en œuvre du Plan d'Action ;

8. Soulignons la nécessité d'intégrer les objectifs du Plan d'Action pour l'Environnement dans les plans et stratégies de développement nationaux et sous-régionaux, y compris ceux des Communautés Économiques Régionales ;

9. Reconnaissons que le développement des capacités institutionnelles et humaines est essentiel à la réalisation d'une mise en œuvre efficace du Plan d'Action de l'Initiative du Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique en matière d'Environnement ;

10. Acceptons la finalisation du Programme de Renforcement des Capacités en vue de la mise en œuvre du Plan d'Action de l'Initiative du Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique en matière d'Environnement et réclamons sa mise en application comme priorité absolue ;

11. Acceptons les propositions de contributions en espèces et en nature faites par les pays africains en vue de la mise en œuvre du Programme de Renforcement des Capacités de l'Initiative du NEPAD en matière d'Environnement ;
12. Acceptons aussi l'initiative spéciale Italie/Afrique relative à la mise en œuvre de la Convention des Nations Unies sur la Lutte contre la Désertification (UNCCD) qui sera lancée le 17 juin 2004 lors de la célébration de la Journée Mondiale contre la Désertification, date qui coïncide également avec le 10ième anniversaire de l'adoption de la convention ;
13. Nous réengageons à engager un dialogue structuré visant à identifier nos rôles et responsabilités respectifs pour soutenir la mise en œuvre du Plan d'Action de l'Initiative du Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique en matière d'Environnement, avec la participation de tous les acteurs et partenaires, aux niveaux national, sous-régional et régional, et guidés par le respect réciproque et une vision partagée ;
14. Demandons au pays hôte de la présente conférence de présenter la Déclaration d'Alger relative à l'Initiative du NEPAD en matière d'Environnement à tous les forums internationaux consacrés au développement durable et aux partenaires du développement de l'Afrique ;
15. Acceptons la requête du Sénégal d'abriter en décembre 2004, la deuxième réunion de la Conférence Partenariale sur la mise en œuvre de l'Initiative du NEPAD en matière d'Environnement...
16. Exprimons notre gratitude à Son Excellence M. Abdelaziz Bouteflika, Président de l'Algérie, au Gouvernement et au Peuple algériens pour avoir accueilli la Conférence Partenariale sur l'Initiative du Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique (NEPAD) en matière d'Environnement

Source: www.nepad.org